MONOGRAPHIE HISTORIQUE

DU

BUGEY[1].

XII.

GUERRES DES COMTES DE SAVOIE ET DES DAUPHINS DE VIENNOIS, DANS LE BAS BUGEY, AU XIVe SIÈCLE.

Quidquid delirant reges, plectuntur archivi.
HORACE, liv. I épit. 2.

Les états des Dauphins et des Comtes de Savoie étaient entremêlés, sans limites précises ; quelques-uns de leurs fiefs, enclavés ; d'autres d'une mouvance contestable. Dans un temps où les fiefs suscitaient entre suzerains des prises d'armes fréquentes, cette situation contenait naturellement une source abondante de contestations et de guerres ; elle engendra chez ces princes une ardente rivalité, des discordes et des inimitiés implacables, partout des guerres durant un siècle, jusqu'à la réunion du Dauphiné à la France, ou pour mieux dire, du Bugey à la Savoie.

Le Bas-Bugey a été principalement l'objet et le théâtre de ces guerres.

(1) Voir les livraisons 124, 128, 137, 141, 143, 144 et 146, ou t. XXI, p. 319, t. XXII, p. 81, t. XXIII, p. 353, t. XXIV, pp. 193, 361, 453, t. XXV, p. 101, t. XXVI, p. 15, et t. XXVIII, p. 169.

On a vu les sires de la Tour-du-Pin, successeurs des Coligny dans le Bas-Bugey, y agrandir leur domination en imposant leur protection aux abbés d'Ambronay. Lorsque le comte Philippe, l'un des princes les plus politiques de la maison de Savoie, eût ajouté la Bresse à ses états par le mariage de son neveu avec Sybille de Baugé, il considéra combien le sire de la Tour-du-Pin était un obstacle à la libre possession de cette province. Il n'avait, en effet, pour y aller, qu'une voie précaire, car le sire de la Tour, maître du château de Varey, protecteur d'Ambronay, régnait dans la vallée de l'Ain, et du haut de Saint-Germain, à l'ouverture de la gorge de l'Albarine, tenait la clé du défilé de Saint-Rambert, seul passage des comtes de Savoie dans la Bresse. En vue de se créer une voie de communication indépendante et de s'agrandir dans le Bugey, le comte Philippe entame des négociations avec l'abbé d'Ambronay pour dépouiller le sire de la Tour du protectorat de cette abbaye. En 1276, ce droit de protection avait fait naître entre l'abbé Jean et le sire de la Tour une contestation qui fut réglée par un traité, à la date du 9 octobre, énonçant que la haute justice appartient au sire et que l'abbé est tenu de l'héberger, lui et ses gens, lorsqu'il vient au monastère (1). Philippe profite adroitement de ces démêlés; il traite, en 1282, avec l'abbé mécontent et devient son protecteur moyennant le quart des bannalités et redevances, y compris le droit de convoquer le ban et l'arrière-ban, et de tenir garnison dans la tour d'Ambronay; mais la haute justice, principal attribut seigneurial, est réservé à l'abbé (2). En outre, il pratique des menées hostiles sur un autre point en acquérant l'hommage lige du seigneur de Briord, vassal du Dauphin et en revendiquant un prétendu droit de suzerai-

(1) *Archives de Saint-Maurice-de-Remens.* Latessonnière, tome 3, page 59.
(2) Guichenon, *Preuves de l'hist. de la maison de Savoie*, page 85.

neté sur la baronnie de la Tour-du-Pin. Ces usurpations étaient une déclaration de guerre, mais des évènements considérables viennent en suspendre les effets.

Cette même année, Anne, unique héritière du Dauphin, porte la couronne delphinale dans la maison de la Tour-du-Pin ; Humbert de la Tour, son mari, en ajoutant les états du Dauphiné à ses propres états, devient un voisin redoutable au comte de Savoie. Les grandes affaires de son avènement ne lui permettent pas de s'occuper d'Ambronay ; Robert, duc de Bourgogne, prétendant à la succession du Dauphin, lui avait déclaré la guerre. Lorsque Humbert, ainsi occupé, ne peut user de toutes ses forces contre Philippe, celui-ci meurt dans son château de Rossillon en Bugey, laissant à son neveu Amédée, surnommé *le Grand*, sa succession et la suite de ses hostilités avec le Dauphin (1).

Les premiers jours de ce règne sont troublés par le Dauphin et le comte de Genevois (2) coalisés. Ces princes font invasion simultanément dans les états de Savoie. Le comte de Genevois porte ses armes dans le Haut-Bugey qu'il dévaste ; le Dauphin, dans le Viennois où son ennemi possédait des fiefs enclavés. Avec une petite armée levée à la hâte, Amédée fond sur le comte de Genevois, le bat complètement et s'empare du fort de l'Ecluse (3); puis tournant rapidement ses armes contre le Dauphin, il allait lui faire subir le même sort lorsque le duc de Bourgogne intervenant fait cesser cette guerre, dicte un traité de paix et le cimente par le mariage de Jean, fils aîné du dauphin avec Marguerite, fille du comte ; ces fiancés étaient des enfants à peine sortis du berceau (4).

(1) Chorier, page 173.

(2) Amédée II.

(3) *Hist. universelle*, tome 42, page 89.

(4) Par ce traité du jeudi après l'octave de la saint Martin 1287, le fief et le château de l'Huis furent rendus au dauphin, le 22 janvier, même année,

Le duc de Bourgogne, à la suite de la guerre faite à Humbert pour soutenir son prétendu droit à la souveraineté du Viennois, avait acquis par accommodement, sous les auspices de Philippe-le-Bel, le Revermont, dont ses prédécesseurs se prétendaient les suzerains. Sollicité par le comte de Savoie, le duc lui cède cette grande seigneurie au prix de huit mille livres et en échange des fiefs de Cuisery, Sagy et Savigny. Cette acquisition place toute la Bresse sous la puissance d'Amédée V et lui rend plus désirable une libre communication avec cette province (1).

Cependant, la pacification opérée par le duc de Bourgogne n'était en réalité qu'une trêve ; Ambronay, laissé au comte, était toujours une cause de discorde. Le dauphin mécontent prend les armes et s'empare du château de Montrevel dans la Bresse. Mais le roi de France et le roi d'Angleterre, ayant compris dans leurs préliminaires de paix le dauphin et le comte, cette clause engage ces princes à suspendre leurs hostilités (2).

Peu de temps après, Rodolphe de Montmajeur, bailli du Comte dans le Bugey, sans doute à l'instigation de son prince, forme des intelligences secrètes avec quelques principaux bourgeois de l'Huis, à l'effet de se rendre maître de la ville et du château (3). L'évêque de Belley, Pierre de la

(l'année commençait à Pâques). Le dauphin reçut en même temps 1500 livres, dues par un particulier pour redevances arriérées.

(1) Cet acte d'acquisition fut fait en octobre 1289. — Chorier, *Hist. du Dauphiné*, page 171.

(2) Philippe, roi de France, était personnellement intéressé à comprendre dans ce traité de paix le dauphin et le comte de Savoie, son allié ; il avait tellement à cœur de s'attacher le comte, qu'après la prise de Montrevel par le dauphin, il lui avait cédé, en indemnité, la possession des fiefs de Châteauneuf-du-Bois et de Sainte-Marie, dans le Mâconnais, jusqu'à ce que Montrevel fût restitué. Guichenon, *Preuves de l'hist. de Bresse*, page 122.

(3) Ces principaux bourgeois de l'Huis étaient les nommés Perronet, Foson, P. Bellon et P. Casse. Chorier, page 186.

Baume, a le tort d'entrer dans ce complot et de s'en faire le complaisant agent, ainsi qu'il résulte d'un traité d'Amblagnieu qui contient les promesses faites et les engagements pris à ce dessein. Le dauphin, averti à temps, le fait avorter et attend une occasion favorable d'en faire éclater son ressentiment.

Les annales de cette fin du XIIIe siècle nous montrent, chaque année, les hostilités reprises par l'un de ces princes ennemis, surtout par le dauphin, animé du plus amer ressentiment, les populations ruinées par ces guerres de rivalité, d'ambition et de vengeance, des personnages puissants s'employant à les prévenir ou à les éteindre, les archevêques de Lyon et de Vienne avec quelques seigneurs influents, habituellement médiateurs ou arbitres de ces contestations sans cesse renaissantes, toujours impuissants à calmer l'animosité de ces rivaux qui ne consentent à suspendre la lutte que pour recruter des alliés et se prépare à la guerre (1).

Par un traité du 8 mai 1300, le comte de Savoie fait entrer dans son parti Bertrand de Baux, seigneur d'Orange ; il espérait une puissante diversion de ce prince contre le dauphin ; celui-ci, de son côté, comptait des alliés considérables et fidèles, le comte de Genevois, le sire de Thoire et de Villars et le seigneur d'Anthon.

En 1300, le Bugey, le Faucigny et la Bresse sont en proie à une guerre de dévastation, suspendue par l'intervention fortuite du comte de Valois, fils du roi de France, et reprise peu de temps après, malgré les dispositions pacifiques des principaux vassaux (2).

(1) Voir Chorier, *Hist. du Dauphiné*, règne d'Humbert ; Guichenon, *Hist. de la maison de Savoie*, règne d'Amédée V ; *Hist. universelle*, tome 42.

(2) Muni de pleins pouvoirs, le comte de Valois avait prononcé que celui des deux princes qui reprendrait les armes, payerait quarante mille livres pour les dépenses de la croisade, et que cette somme serait, de part et d'autre, déposée dans les mains du pape ; que tout ce qui avait été pris dans

Le printemps de l'année 1304 semble voir le terme de cette lutte si funeste aux populations. Un projet de paix, signé le 4 mai, énonce dans ses nombreux articles que le comte de Savoie fera démolir le fort de la Bâtie qu'il a construit à Saint-Jean-le-Vieux et que, par compensation, le dauphin remettra au comte le château de Saint-Germain et les villages qui en dépendent dans la vallée de l'Albarine; que le château des Alymes et la tour de Luysandre dans cette région de montagnes, seront rendus au comte de Genevois, allié du dauphin (1). L'interprétation de ce traité, en voie d'exécution, était sur le point de rallumer la guerre; mais le pape Clément V, qui organisait une croisade, dans la crainte que ces princes belligérants ne pussent prendre part à l'expédition sainte, suspend, pour un temps, les effets de leur inimitié (2).

Pendant cette trève, le dauphin ne pouvant contenir son animosité entre en campagne et s'empare du château d'Entremonts, repris aussitôt par le comte de Savoie. Les hostilités étaient poussées de part et d'autre avec une nouvelle ardeur lorsque le dauphin Humbert meurt au commencement de l'année 1307, laissant à Jean, son fils, sa couronne et ses ressentiments.

Humbert fut le digne chef de sa dynastie. L'histoire lui décerne des éloges mérités, à part ses guerres qu'excusent jusqu'à un certain point les perfides menées du comte Philippe et les injustes prétentions d'Amédée concernant un droit de suzeraineté sur la baronnie de la Tour-du-Pin. Humbert soutint sans désavantage sa longue lutte avec le comte de Savoie, doué de qualités plus brillantes, mais non plus solides. A sa mort, Guillaume, comte de Genevois, son allié, las de ces guerres

la dernière guerre serait restitué; que les forts nouvellement construits seraient démolis et les prisonniers, rendus. *Hist. de la maison de Savoie.*

(1) Guichenon, *hist. de Bresse*, page 356.

(2) *Bulle* du mois de mars 1306. — Guichenon, *hist. de la maison de Savoie.*

interminables, se décide à rendre hommage au comte de Savoie, avec réserve de rester neutre à l'avenir (1).

La trève entre le nouveau dauphin et le comte, son beau-frère, est prolongée d'un commun accord.

Le château de Châtillon-de-Corneille avait été ruiné dans les dernières guerres. Comme il était dans une position importante et naturellement fortifiée, le dauphin ordonne sa restauration. La chartreuse de Meyria devait fournir les bois nécessaires. Cette obligation, résultant d'une ancienne charte de concessions, était une servitude onéreuse à cette communauté. Le dauphin consent à l'en affranchir, au prix de trois cent livres viennoises. Le titre de cette déclaration authentique était revêtu d'un sceau à l'effigie du jeune prince avec ses armoiries au revers, portant un *dauphin* entre deux *tours* et un dragon en pointe (2).

Amédée profite de la trève pour assister au couronnement de l'empereur Henri VII, en Italie. Pendant son absence, le dauphin essaye de recouvrer par les armes Ambronay et les châteaux dont le comte s'est emparé ; mais Édouard, fils aîné d'Amédée, déjoue cette tentative. Ces princes, après avoir saccagé quelques bourgades, se soumettent à des arbitres qui font le partage des châteaux et fiefs contentieux, laissant Ambronay au comte. Aussi, cette sentence ne fut-elle qu'une courte suspension d'hostilités. Le dauphin rentre en campagne. Tandis que ses bandes armées se livrent à la dévastation et au pillage, la mort de l'empereur, attribuée à une hostie empoisonnée, précipite le retour du comte Amédée. A l'aspect de cette guerre qui consiste à saccager les villages et à les incendier, le comte, transporté d'indignation, provoque le dauphin à un

(1) Traité du mois de novembre 1308. — Levrier, *hist. des comtes de Genevois*.

(2) Chorier, *hist. du Dauphiné*, page 203.

combat singulier. Les principaux seigneurs s'empressent d'intervenir comme médiateurs et décident leurs suzerains à accepter la dernière sentence arbitrale et à reconnaître l'indépendance d'Ambronay. Ce traité de 1314 est daté de Grenoble. (1).

L'indépendance d'Ambronay, principale cause de discorde, semblait enfin asseoir la paix sur des bases plus durables, lorsqu'un évènement dramatique rallume tout-à-coup le feu des hostilités et lui imprime un caractère plus grave.

Ambronay était gouverné par Amblard de Briord, abbé vénérable, très attaché au comte de Savoie. Admirateur passionné de ce prince, il se plaisait à faire son éloge et n'avait pour le dauphin que des paroles de mépris. Trois moines dauphinois, outrés de cette partialité, en conçoivent une haine violente et forment le dessein de venger leur souverain. Ayant pratiqué des intelligences secrètes avec les gouverneurs des châteaux voisins qui tenaient pour le dauphin, ils introduisent, de nuit, par une porte dérobée, des hommes d'armes qui se rendent maîtres de la place. L'étendard du dauphin est planté sur la haute tour ; l'abbé, qui allait à l'office de matines, est étranglé et pendu à une croisée de son monastère. Justement révolté de cet attentat, Amédée, de retour dans ses états (il était à Rhodes), vient assiéger Ambronay, le prend d'assaut et fait prisonniers les trois moines, meurtriers de l'abbé. Mais, comme ils appartenaient à la justice ecclésiastique, fort respectée des princes d'alors, ils sont livrés à leurs juges naturels pour recevoir le juste châtiment de leur crime (2).

Le dauphin, de son côté, entre en campagne et vient assiéger Miribel, place forte et bien approvisionnée. Il bat en brèche les murailles et fait tomber sur la ville une grêle de

(1) Chorier, pages 220 et 221.

(2) Paradin, *Chronique de Savoie*.

projectiles. Les assiégés, qui ne peuvent soutenir cette furieuse attaque, capitulent après quelques jours de résistance. Le capitaine fut soupçonné d'avoir livré le château à prix d'argent.

Dès-lors, la guerre prend une intensité et un développement remarquables. Le comte rassemble ses forces, fait appel à tous ses alliés, et leur désigne, pour lieu de réunion, la ville de Bourg-en-Bresse. Son cousin, Philippe de Savoie, prince d'Achaïe et de Piémont, lui amène une troupe d'arbalêtriers ; son frère Louis, baron de Vaud, accompagné de ses chevaliers bannerets du Valromay et de nombreux écuyers, son gendre, le duc d'Autriche, avec un corps d'Allemands, le comte d'Auxerre, son petit-fils et le sire de Beaujeu, bien accompagnés, accourent à cet appel : aussi y vient, en belle et noble compagnie, Pierre de Savoie, archevêque de Lyon, son neveu. Mais aucun prince ne grossit autant cette réunion que le duc de Bourgogne, beau-père du prince Edouard ; il avait amené un si grand nombre de guerriers, sous les ordres d'Eudes, son fils, qu'il semblait avoir une armée à lui seul (1).

Cependant, le dauphin, instruit de cette formidable coalition, met bonne garnison dans Miribel et se retire en Dauphiné. Le comte et les princes, ses alliés, voyant, par cette retraite, qu'il refuse la bataille, s'engagent à ne pas se séparer sans avoir mené à bonne fin quelque entreprise considérable. Ils entrent dans le Bugey pour assiéger la ville et le château de Saint-Germain. Arrivés dans la gorge de l'Albarine, ils prennent leurs dispositions pour cerner la place et l'attaquer par tous les côtés en même temps. Le duc d'Autriche et ses Allemands, l'archevêque de Lyon et le baron de Vaud occupent la vallée et les pentes du côté d'Ambérieu ; le duc de Bourgogne, le prince d'Achaïe et le sire de Beaujeu

(1) Paradin, *Chronique de Savoie*, page 242.

ont leurs quartiers du côté de Saint-Rambert ; le comte Amédée et son fils tiennent les hauteurs entre la montagne et le château.

« Estant en cette manière tous les seigneurs campés, fut la batterie commencée avec force engins de jet et autres instruments à ruer murailles par terre, pour faire bresche, qui ne cessoient jour et nuict de tirer. Mais le dauphin, ayant continuellement espions en la maison du comte de Savoye, avoit été, longtemps avant cette venue, adverti de l'entreprise et y avoit pourvu de tel nombre de gens de bien, de tant de vivres, de tant d'engins à offenser son ennemi, que tous ces seigneurs perdoient temps et sembloient mieux qu'ils fussent assiégés que ceux de la ville (1). »

Réduits par de vigoureuses sorties à se renfermer dans leurs retranchements, les princes tiennent conseil et sont d'avis que s'opiniâtrer à ce siège, c'est s'exposer à des longueurs humiliantes, désastreuses même, et que, puisque la place ne peut être prise de force, il faut user de ruse.

Sans mettre leurs gens dans le secret du stratagême, ils feignent de lever le siège et annoncent le dessein de réparer cet échec par la prise de Lagnieu, ville moins fortifiée. Le lendemain, à l'aube du jour, les trompettes sonnent la retraite ; les tentes sont pliées ; l'armée, réunie sur les bords de l'Albarine, suit cette rivière et marche sur Lagnieu par Saint-Denis, en tournant le côteau qui s'étend jusqu'à cette localité.

Trompés par cette feinte retraite, ceux de Saint-Germain sortent en grand nombre pour secourir Lagnieu, dont la garnison est incapable de résister aux forces du comte de Savoie ; et, afin d'arriver avant l'armée ennemie, ils traversent directement la montagne par des sentiers couverts qui abou-

(1) Paradin, page 243.

tissent à Vaux, près de Lagnieu. Averti par ses espions de leur marche et de leur arrivée dans cette ville, le comte revient précipitamment sur ses pas, reprend ses quartiers autour de Saint-Germain et fait de nouvelles dispositions de siége. Les hommes d'armes, sortis de la place pour secourir Lagnieu, tentent vainement d'y rentrer. Le siége est repris avec une nouvelle ardeur ; les béliers battent en brêche de divers côtés ; la ville haute est vigoureusement attaquée par le duc de Bourgogne et le prince d'Achaïe ; le duc d'Autriche, le baron de Vaux et l'archevêque de Lyon, qui ont à cœur d'entrer les premiers dans la place, livrent à la ville basse de terribles assauts. Les assiégés combattent pour leurs foyers et leurs familles avec un courage héroïque ; de part et d'autre, ce sont de vaillantes actions ; mais enfin, le petit nombre succombe. La ville est prise, lorsque presque tous ses défenseurs se sont fait tuer sur les décombres de leurs murailles ; ceux en très-petit nombre que le fer des assaillants n'a pas atteints, en cherchant à se réfugier dans le château, sont faits prisonniers.

Les Bourguignons et les Allemands, entrés les premiers, demandent le pillage ; mais le comte Amédée obtient de ses alliés la grâce de cette ville si vaillamment défendue et que le sort de la guerre a plongée dans le deuil. Il ordonne, sous peine de mort, de respecter les restes de cette malheureuse cité, les vieillards, les femmes et les enfants ; des fourches patibulaires sont dressées, à cet effet, dans les divers quartiers de l'armée assiégeante ; les habitants, réfugiés dans l'église, sont invités à rentrer dans leurs habitations.

Cependant, le capitaine du château, témoin de la prise de la ville, résiste aux efforts du comte de Savoie et fait bonne contenance. Toutefois, à l'aspect de l'armée ennemie disposée contre lui à un assaut général, voyant aussi ses forces diminuées par le manque d'une partie de ses hommes sortis au

secours de Lagnieu, touché aussi de la clémence d'Amédée, il capitule et livre sa forteresse. Les assiégeants, qui commençaient à souffrir de la disette, y trouvent une grande abondance de vivres (1).

Le comte relève les murailles de Saint-Germain, y laisse bonne garnison, et tourne ses armes contre Ambérieu, bourgade voisine qui tenait aussi pour le dauphin. La place est investie ; des échelles sont dressées de toutes parts contre ses murs. Surpris d'une attaque si vigoureuse et si inopinée, les assiégés se défendent en désordre. Ambérieu est pris par escalade et livré au pillage. « Les seigneurs, dit Paradin, en firent une curée aux gens d'armes qui avoient bien faict leur devoir. »

Bornant son expédition à la prise de Saint-Germain et au sac d'Ambérieu, Amédée remercie les princes, ses alliés, et les ramène à Bourg-en-Bresse, où ils se séparent. Ce généreux vainqueur acquiesce à la proposition de paix du dauphin, découragé par ce revers. Pendant qu'on en discute les articles, Jean meurt le 5 mars 1318, à l'âge de 36 ans.

C'était un prince d'humeur généreuse et ami de la justice. Il s'était acquis l'amour de ses sujets par le bienfait des libertés publiques. Aucun prince de son temps ne s'est plus appliqué à l'extinction des servitudes féodales et du despotisme seigneurial. Il laisse la couronne delphinale à son fils Guigues, âgé de 12 ans et nomme tuteur du jeune prince et régent de ses états Henri, baron de Montauban, évêque de Metz. Ce fut un habile régent. Cinq ans après, le 18 octobre 1323, Amédée-le-Grand meurt aussi, après un règne glorieux de 28 ans.

Edouard, comte de Baugé, son successeur, avait pris une grande part aux guerres de ce règne. S'il n'avait pas l'habileté

(1) Paradin, Chorier, Guichenon, année 1316.

et la prudence de son père, il avait du moins sa constance et son courage ; ses prodigalités lui ont valu le surnom de *libéral*.

Ce prince, turbulent et belliqueux, ennuyé de la paix, cherchait un prétexte de guerre ; il en saisit un d'une révoltante injustice. Son beau-frère, le baron de Faucigny, sans enfants et sans ambition, ne songeait qu'à vivre paisiblement au sein de ses petits états. Il avait construit un château de plaisance, vers sa frontière, à Montforchier, sur une éminence d'où l'on jouissait d'une vue admirable. Le comte Amédée avait vu sans mécontentement cette construction inoffensive. Mais Edouard, qui cherchait un prétexte de rupture avec le dauphin, dont le baron était le vassal, allègue que le château est sur ses terres et le fait démolir sans autre formalité. Cette iniquité suscita une guerre longue et acharnée. Le jeune dauphin, indigné de cette violente et déloyale exécution, sans attendre que le baron ait invoqué sa protection, prend les armes et fait invasion dans la Savoie. Bientôt le baron et Hugues de Genève, seigneur d'Anthon, son allié, viennent avec leurs troupes renforcer son armée. Le comte de Savoie, inférieur en force, ne voulant pas exposer l'honneur de ses armes à l'impétuosité du dauphin, opère une prudente retraite. L'armée dauphinoise, libre dans ses mouvements, assiége le fort d'Alinges, au pied duquel s'étendait une petite plaine. Lorsque les fatigues et les longueurs de ce siége ont amorti l'ardeur bouillante de Guigues et l'exaltation de son armée, le comte se présente en ordre de bataille, attire le dauphin dans la plaine, profite du désordre de sa marche et le défait.

Cette campagne, dans laquelle le jeune Guigues fit éclater sa valeur, fut, toutefois, à l'avantage du comte qui assiégea, pendant l'hiver, le fort de l'Ecluse et s'en rendit maître en corrompant, dit-on, le gouverneur.

Au printemps de l'année suivante 1325, le Bugey et le Ge-

nevois sont envahis par les armées de ces princes. Le comte de Savoie remporte d'abord, à Mont-de-Mortier, une victoire fatale aux Genevois. Enorgueilli de ce succès, il considère comme une proie facile les possessions de ses ennemis dans le Bas-Bugey. Il y pénètre à la tête de son armée. Pour se venger d'Hugues de Genève, seigneur d'Anthon, il vient assiéger le bourg et le château de Varey, appartenant à cet allié du dauphin. Les princes, partisans d'Edouard, accourent à son aide. Eudes de Bourgogne lui envoie des hommes d'armes; le comte de Fribourg, Jean de Châlon et le comte d'Auxerre, accompagnés d'une foule de chevaliers et d'écuyers, s'y rendent avec des troupes et couvrent la plaine sous Varey de leurs pavillons armoriés.

Cependant, le dauphin Guigues, déterminé à une bataille décisive, invoque le concours de tous ses partisans et alliés et se voit bientôt environné d'illustres bannières. Le comte de Genevois, Jean de Châlon, seigneur d'Arlay, le comte de Valentinois, le seigneur Remond de Baux, prince d'Orange, Hugues d'Anthon contribuent à former une armée considérable, inférieure, toutefois, à celle d'Edouard. Le hasard procure encore au dauphin un vaillant champion: c'était Alphonse d'Espagne, à la tête de quelques compagnies françaises. On l'appelait le *grand Chanoine*, parce qu'il avait été chanoine archidiacre de l'église de Paris. Il avait changé le camail contre l'épée; fait chevalier après de beaux faits d'armes, il allait prendre le commandement d'une petite armée, sur la frontière de Gascogne, contre des compagnies franches qui infestaient cette province.

Avant l'arrivée de cette armée dauphinoise dans la plaine de Saint-Jean-le-Vieux, le capitaine du château de Varey avait fait, pour se défendre, tout ce qu'on pouvait exiger d'un homme de cœur. Ne pouvant plus résister à des forces si supérieures, il s'était vu dans la nécessité de capituler. On était

convenu qu'il ouvrirait ses portes, s'il n'était pas secouru dans les dix jours après l'avis de la capitulation. Le dauphin reçoit cet avis, étant en marche avec son armée ; il arrive au commencement de février à Saint-Jean-le-Vieux. La réunion si prompte de cette armée, dans une saison rigoureuse, et son arrivée inattendue surprennent les Savoisiens sans les déconcerter ; ils se forment en ordre de bataille sur une grande ligne. Les bannières déployées sont le signal du combat. Les deux armées s'étant rapprochées, les chefs prennent leurs dispositions.

Le dauphin place devant lui, au centre et en tête, le grand chanoine et le comte d'Avelin ; aux ailes, le comte de Genevois et le seigneur d'Anthon. Le comte de Valentinois commande l'arrière-garde. Les seigneurs de Tournon et de Sassenage doivent, suivant les chances de la bataille, se porter partout où il faudra du secours.

Le comte Edouard fait à-peu-près les mêmes dispositions : son aile droite s'étendait dans la plaine ; sa gauche, du côté de Varey, ayant derrière elle un corps de réserve pour observer et contenir la garnison de cette place.

Lorsque les arbalétriers ont fait pleuvoir leurs traits, les avant-gardes étant aux prises, un gendarme d'une stature gigantesque, monté sur un cheval de taille aussi colossale, sort des rangs savoisiens et se porte en tête des combattants. Son courage semblait surpasser sa force. Une masse d'armes en cuivre d'un poids énorme pendait à l'arçon de sa selle et sa main était armée d'une épée démesurée. Suivi des plus déterminés, il frappe comme la foudre les premiers rangs et y répand l'effroi et la confusion. Le grand chanoine et le comte d'Avelin, revenus de leur surprise, attaquent de concert le géant redoutable. Le grand chanoine n'avait pour arme offensive qu'une barre de fer, dont tous les coups étaient mortels ; pendant que le comte, plus agile, occupe le Brabançon, le

chanoine frappe son cheval à la tête et l'abat. Assailli en même temps par le dauphin, accouru avec le comte de Baux pour soutenir son avant-garde, le géant démonté est tué à coups d'épée. Le succès de ce combat exalte le courage des Dauphinois. Le comte de Genevois et Hugues d'Anthon se précipitent sur les ailes de l'armée savoisienne, les rompent et en font un grand carnage. Le soleil éclairait cette sanglante journée. Les historiens de Savoie allèguent qu'il dardait ses rayons, repercutés par les armes, dans les yeux des Savoisiens et que leur défaite doit être imputée en grande partie à cet éblouissement. Le comte d'Auxerre, Guichard, sire de Beaujeu, Robert, fils du duc de Bourgogne, sont faits prisonniers avec la plupart de ceux qui survivent à cette défaite. Les Savoisiens tués ou blessés jonchent le champ de bataille ; le nombre en fut si grand, que le comte ne put, par la suite, réparer cette perte. Edouard lui-même est, un moment, au pouvoir de son ennemi. Auberjon de Mailles, gentilhomme du Grésivaudan, s'attache à sa poursuite, le presse et le contraint de lui remettre son épée. Tournon accourt et se joint à d'Auberjon pour s'assurer de cette belle proie. Comme ils emmenaient Edouard, Humbert de Bocsozel, blessé, voyant le prince captif, ordonne à son fils de le délivrer. Celui-ci et le seigneur d'Entremonts prennent leur moment et fondent sur les ravisseurs, lorsque l'un d'eux, derrière un buisson, est occupé à détacher le casque du comte ; ils le délivrent ; et, le remettant à cheval, l'escortent jusqu'au château du Pont-d'Ain, où il se réfugie. On raconte que Tournon, voyant à portée le baron de Sassenage, réclama son secours contre les libérateurs d'Edouard et que ce baron fit la sourde-oreille, par un sentiment de reconnaissance, le comte lui ayant rendu, à Paris, quelques bons offices auprès du roi de France.

Edouard recueille les faibles débris de cette désastreuse défaite et se retire en Savoie pour mettre cette province en

état de défense contre l'invasion probable de son jeune vainqueur ; et, afin d'assurer le succès de son expédition dans le Genevois, il ordonne à Galois de la Baume, bailli du Chablais d'assiéger le château de Bâlon, appartenant au sire de Thoire, allié du dauphin. Ce château est pris d'assaut après quatre jours de siége. La rigueur de la saison met fin aux hostilités. Radieux de sa brillante victoire et des grands avantages qu'il en recueille, Guigues rentre triomphant dans le Dauphiné à la tête de son armée chargée de butin. Froissard qualifie cette bataille de *grande ;* elle fit au dauphin la réputation d'un grand capitaine, si jeune qu'il fut, tant la promptitude de sa marche, ses dispositions et sa valeur avaient contribué au succès de cette journée (1). Réduit à l'impuissance de continuer la lutte, Edouard est poussé par son humeur belliqueuse à assister le roi de France dans sa guerre contre les Flamands. De retour à Paris, lorsque, impatient de reprendre les armes contre le dauphin, il sollicite l'assistance de son beau-père, le duc de Bourgogne, et du duc de Bretagne, son gendre, il est surpris par la mort (2), à

(1) L'engagement de Guichard, sire de Beaujeu, pour sa rançon, intéresse cette histoire provinciale. Le 24 novembre 1327, après deux ans de captivité, par l'entremise du comte de Forez, d'Aynard, fils du comte de Valentinois et de Guillaume de Beaujeu, ses cautions, il remit au dauphin les seigneuries et châteaux de Meximieux et du bourg Saint Christophe dans le Bugey, les redevances de la grande rue de Villars, du fief de Loyes, des poippes du Mantelier, de Corsieu et de Montjeu ; plus, la suzeraineté des fiefs de Châtillon, de la Palu et de Gordans. Cette rançon considérable contribua au rachat de trois chevaliers, Hugues de Merzé, Langlois de Fayes et Girard de Chintré. Le sire de Beaujeu reçut en outre du dauphin la ville et le château de Miribel par inféodation, à charge d'hommage lige, avec réserve des fidélités et assistances promises au roi de France, à l'église de Lyon, au duc de Bourgogne, au duc de Clermont, aux abbés de l'Ile-Barbe et de Cluny. Guichenon, page 61.

(1) Le 4 novembre 1329.

l'âge de 45 ans, après six ans de règne, ne laissant que sa fille, mariée au duc de Bretagne. Ce duc réclame par droit de succession le comté de Savoie, du chef de Jeanne, son épouse. Les Etats assemblés répondent que la loi politique constamment observée exclut les femmes de la couronne; ils députent à Aymon, second fils d'Amédée-le-Grand, deux évêques et quatre barons pour le saluer comte de Savoie et lui remettre l'anneau de Saint-Maurice, insigne de la souveraineté.

Aymon, né à Bourg en Bresse, le 14 décembre 1291, avait été destiné à l'état ecclésiastique. Ayant refusé de se lier aux ordres, il avait reçu en apanage le comté de Baugé avec quelques autres seigneuries dans la Bresse. Son caractère différait de celui d'Edouard; celui-ci emporté, belliqueux et prodigue, s'abandonnait aux hasards de la fortune; celui-là économe et prudent, ami de la justice et de la paix, ne s'engageait dans une guerre que par calcul ou par nécessité, toujours dans le but d'un traité avantageux.

Les guerres continuelles et les prodigalités d'Edouard avaient épuisé ses Etats d'hommes et d'argent. Dans la prévision d'une guerre prochaine et inévitable, Aymon s'applique, d'abord, à se créer des ressources et à relever le courage de ses sujets, abbatus depuis la journée de Varey.

Le dauphin Guigues ayant conclu à Paris avec le duc de Bretagne une alliance offensive contre le comte Aymon, celui-ci, averti de cette coalition, prend résolument l'initiative des hostilités pendant l'absence du dauphin; il convoque le ban et l'arrière-ban, garnit ses places fortes d'hommes et d'approvisionnements et pousse ses sujets à des incursions sur le territoire ennemi. Cette licence est le signal d'affreuses dévastations dans le Dauphiné et dans le Bugey. La maison forte de Matthieu du Saix, homme lige du dauphin, est prise d'assaut; vingt-quatre hommes y sont égorgés; la dame du

Saix, en se défendant héroïquement, est ensevelie sous les ruines de son château. Dans le Haut-Bugey, les terres du sire de Thoire absent sont ravagées par des bandes incendiaires. Ces excès accélèrent le retour de Guigues, qui fait appel à tous ses vassaux pour se livrer à d'éclatantes représailles ; il ordonne la publication des *chevauchées*, suivant laquelle tout homme en état de porter les armes, était obligé de venir se ranger sous la bannière de son seigneur, s'il n'était dispensé ou affranchi de cette obligation rigoureuse.

A la nouvelle de cette guerre dont la violence présage de grands malheurs, le roi de France entreprend d'apaiser ces princes qui lui sont attachés par les liens de l'amitié et du sang ; le dauphin Guigues avait épousé Isabelle de France, sa fille. Il envoie deux de ses conseillers Guillaume Flotte et Guy de Chevrier, pour demander en son nom une suspension d'armes et traiter de la paix. A leur arrivée, le dauphin, qui assiégeait le château de Jonages, défère aussitôt au désir du roi de France, à condition, toutefois, que ce château dont il est sur le point de se rendre maître, sera remis au monarque, comme gage de pacification. Le comte qui, de son côté, assiégeait Monthoux, malgré les exhortations des conseillers médiateurs, persiste jusqu'à la prise de cette place.

Les deux conseillers ayant échoué dans leur mission de paix, le roi députe Guillaume de Sûre, chanoine archidiacre de Lyon, le sénéchal de Beaucaire et Guillaume Villiers juge des appellations à Thoulouse, auxquels le comte et le dauphin consentent à soumettre par écrit leurs griefs et réclamations respectifs (1).

Entr'autres articles, le dauphin demandait la restitution :

(1) Guichenon, dans son *Hist. de la Bresse et du Bugey*, page 63, a inséré les deux mémoires soumis aux envoyés du roi de France, et dont nous ne reproduisons que les articles qui intéressent notre province.

Du château de Genève pris au comte de Genevois, après la mort du dauphin Jean, lui dauphin Guigues alors mineur étant à la cour de France ;

Du château et de la ville de Saint-Germain et du bourg d'Ambérieu, avec indemnité pour le sac de ce bourg qui lui a causé un préjudice de 200 mille florins ;

Des châteaux de Bâlon et du Grand-Confort (le *Credo*) pris par le comte Edouard au sire de Thoire ;

De la maison forte de Besenains, fief du sire de Thoire, occupée par le comte qui y tient bonne garnison ;

De la maison forte de Mathieu du Saix détruite récemment; du château de Saint-Martin-du-Frêne pris au sire de Thoire dans la dernière guerre et occupé par le comte ;

Ainsi du château de Corlier ;

Le dauphin se plaignait encore que le comte de Savoie empêchât indûment le comte de Genevois, son vassal, de lui rendre foi et hommage lige, pour les châteaux et fiefs qui relevaient de lui dans le Genevois et la Semine et de l'assister suivant son devoir, ajoutant que, si, à raison de cette vassalité, quelques contestations existaient entre lui et le comte de Genève, elles devaient être soumises à la décision du roi de France.

Une autre réclamation très-remarquable, articulée par le dauphin, explique l'origine de cette redoute dans la plaine d'Ambronay, connue sous le nom de *Fort-Sarrasin* ou *Motte-Sarrasine*. Ce prince allègue qu'après la mort du dauphin Jean, le comte de Savoie pour faire obstacle aux dauphinois dans la vallée de l'Ain et barrer leur chemin habituel de Lagnieu à Varey et à Châtillon de Corneille, a exécuté *fossés et grands terreaux au plan d'Ambronay* et d'autres fossés et terreaux d'Ambronay à la rivière d'Ain, et qu'il exige la destruction de ces fortifications en terre et le rétablissement des lieux dans leur précédent état.

De son côté, le comte Aymon demandait tant en son nom qu'au nom de ses vassaux la restitution :

Du château et de la ville de Montluel dont il était seigneur et suzerain ;

Du fief et du château de Villars dont l'hommage lui était dû par le sire de Thoire ;

Du bourg et de la seigneurie de Gordans possédés par Hugues de Genève, seigneur d'Anthon ;

Du château et du mandement de Varey lui appartenant en vertu d'un ancien traité, fait entre l'un des comtes ses prédécesseurs, et le comte de Genevois ;

De tous les fiefs et châteaux, cédés par le sire de Beaujeu pour sa rançon, le comte Edouard lui ayant donné pour ces fiefs aliénés une indemnité équivalente.

Les prétentions réciproques de ces princes ennemis étaient si nombreuses et si exagérées, surtout de la part du comte, qu'il était très-difficile de les pacifier, mal disposés qu'ils étaient d'ailleurs à une conciliation. Le dauphin se montrait fort irrité que le comte eût pris l'initiative des hostilités, sans dénonciation préalable, suivant l'usage, et qu'il eût organisé une guerre de pillage et de dévastation. Au lieu de la paix, qu'avait à cœur le roi de France, il ne put obtenir qu'une trève de deux ans.

Après ce terme, Aymon s'empare de Monthous, défendu par Hugues de Genève, seigneur d'Anthon ; puis, informé que le dauphin assemblait une grande armée pour entrer en Savoie et assiéger Chambéry, il fait construire sur sa frontières deux forts, les *Marches* et les *Mottes*.

Le dauphin se livrait en effet à des préparatifs formidables; il avait ordonné d'ouvrir la campagne par le siége de la Perrière, situé près de Voiron, sur le chemin de Voreppe, à Saint-Laurent-du-Pont. Impatient de voir la fin de ce siége, il vient lui-même en prendre le commandement. S'étant

imprudemment avancé pour reconnaître la place, il est mortellement atteint d'un coup d'arbalète sous l'aisselle ; il envisage la mort avec une grande force d'âme et prescrit ses dernières dispositions. Ce prince, à peine âgé de vingt ans, expire couvert de gloire et adoré de ses sujets. Dans les affaires de son gouvernement il avait montré une grande aptitude ; dans la guerre, une valeur héroïque. Jamais le Dauphiné n'avait fait une si grande perte. Ses guerriers désespérés prennent d'assaut la Perrière et vengent sa mort en passant au fil de l'épée tous ses habitants ; le château et le bourg sont livrés aux flammes et leurs murailles, détruites.

Préservé par cette mort d'une invasion redoutable, Aymon met à profit cet évènement en fortifiant ses frontières de Savoie et du Bugey. Il reconstruit le fort de Bâtie à Saint-Jean-le-Vieux, en sorte que cette construction, reliée aux redoutes en terre, ferma la plaine d'Ambronay aux dauphinois. Mais le comte, voyant les seigneurs et les populations du Viennois, unis dans un même sentiment de regret et de vengeance, se montre disposé pour la paix à laquelle il était aussi naturellement enclin.

Humbert, frère de Guigues, mort sans enfants, est appelé à sa succession. Ce jeune dauphin écoute les conseils pacifiques des princes, ses alliés, et de ses grands vassaux, en se prêtant à un accommodement avec le comte de Savoie. Sous les auspices du comte de Genevois, principal médiateur de la paix, des commissaires sont nommés pour un traité sérieux et définitif à savoir : deux chevaliers et deux jurisconsultes, Antoine de Clermont et Philippe de Provanes, pour le comte, et Amblard de Beaumont et Humbert de Cholas pour le dauphin. Tous les articles étant arrêtés, le comte et le dauphin, accompagnés des principaux seigneurs, leurs vassaux, se rendent le 7 mai 1334, sur la frontière de leurs états au Pont-de-Glandon entre Champareillan et Montmeillan

pour les accepter solennellement et en jurer l'observation (1).

Les conventions de 1314 servent de base à ce traité, dans lequel le comte renonce en faveur du dauphin à tous ses droits de suzeraineté sur Miribel et s'engage à démolir le fort de la Bâtie, de Saint-Jean-le-Vieux et autres fortifications et redoutes dans la plaine d'Ambronay ; à restituer le château de Villars au sire de Thoire ; à obtenir, moyennant cinq mille livres, la renonciation de Guichard de Beaujeu à toutes contestations concernant les fiefs aliénés pour sa rançon, à la suite de la bataille de Varey. De son côté, le dauphin abandonne tous ses droits sur les fiefs et châteaux du mandement de Saint-Germain d'Ambérieu et des Alymes ; il accepte la rivière d'Albarine pour ligne de séparation entre le dauphin et lui ; et comme des seigneurs dauphinois, ses hommes liges, possédaient des sous-fiefs dans le mandement de Saint-Germain, le règlement des hommages touchant ces fiefs fut ajourné et laissé à la décision des commissaires.

Cette paix, si désirée des populations, conclue, cette fois, sans arrière pensée de rupture, fut accueillie par de grandes démonstrations de joie. Mais ceux, qui sous le règne de Guigues avaient pris part aux affaires de son gouvernement, regrettaient les concessions trop larges de son successeur ; à leurs yeux, la bataille de Varey ne présentait plus d'autre résultat que la gloire des armes dauphinoises.

Animés des mêmes intentions, le dauphin et le comte avaient exécuté loyalement leurs engagements ; mais les articles réservés n'ayant pu recevoir une solution, à cause de la mort de l'un des commissaires et de l'absence de l'autre, les princes contractants nomment deux autres négociateurs et

(1) Chorier, page 269.

ont une autre entrevue le 7 novembre, même année, à la grange de la Chartreuse de Sylve-Bénite, près de Moirans, à l'effet de perpétuer la paix par une alliance offensive et défensive, gage de protection et de repos pour leurs provinces si longtemps tourmentées par la guerre.

Cette conférence des princes, assistés d'une foule de chevaliers et de prélats, pour une alliance solennelle, présente dans les annales du Dauphiné le spectacle d'une imposante assemblée.

Tout ce qui avait été précédemment arrêté y fut confirmé. A la suite du réglement des sommes dues au comte par le dauphin, celui-là promet de rendre les châteaux de Corlier et de Saint-Martin-du-Frêne au sire de Thoire, de tous les alliés du dauphin le plus maltraité dans les guerres. Les quatre commissaires reçoivent le pouvoir d'ordonner, s'ils le jugent convenable, la destruction du château des Alymes, rendu par le comte au dauphin, destruction qui serait une garantie du maintien de la paix, à raison de la situation de ce château et des difficultés qui se rattachent à son inféodation. Cette démolition ne fut pas exécutée. Les hommages liges des possesseurs de fiefs dans le mandement de Saint-Germain étant aussi réglés, pour qu'aucune cause de dissension ne s'élève par la suite, les princes conviennent de la délimitation de leurs terres dans le Bas-Bugey. Les évêques de Belley et de Toul sont nommés arbitres de cette opération qui consiste principalement à tracer les lignes de démarcation entre les seigneuries de Saint-Rambert, de Rossillon, de Saint-Sorlin et de Briord dans les montagnes de Portes (1).

(1) Chorier, habituellement si exact, ajoute que, pour effacer tout sujet de rupture, le comte céda au dauphin le mandement de Saint-Germain, les seigneuries des Alymes et la tour de Luysandre en échange du mandement de Saint-Sorlin ; les faits qui suivent et qu'il a lui-même mentionnés, prouvent

Les princes étant convenus de se faire réciproquement hommage des fiefs qu'ils tiendraient à ce titre, le comte de Savoie inféode, sous cette condition, au dauphin les bourgs et châteaux du mandement de Saint-Germain, les seigneuries des Alymes et de Luysandre et toutes possessions dans les montagnes, depuis Tenay jusqu'à Briord, entre Portes et Innimont.

Aymon mérita pour ce traité son surnom de *Pacifique*. Ce prince mourut le 2 juin 1343, laissant sa couronne à son fils Amédée V, âgé seulement de 10 ans (1).

Louis de Savoie, seigneur de Vaud et Amé, comte de Genevois, ses tuteurs, gouvernèrent avec une si grande prudence que cette régence, exempte de troubles, fit goûter aux populations un bonheur inaccoutumé. Chaque province était administrée par un conseil spécial, composé des hommes les plus considérables et les plus dignes, choisis dans son sein. Cette innovation qu'Aymon avait prescrite, contribua puissamment à la prospérité de ce règne, pendant la minorité du comte (2).

que ce ne fut qu'un projet, et que ces seigneuries furent seulement inféodées au dauphin après les traités de paix.

(1) Il est bon de reproduire une clause de son testament, laquelle intéresse diverses localités du Bugey :

« Item testator ordinavit unam capellam factam in ecclesia prioratus Consiaci ; dotavit eam libris *vingenti* annualibus viennensibus, in qua instituatur perpetuus capellanus, ad præsentationem Comitis Sabaudie qui pro tempore fuerit, ut pro se suisque commemorationem facere teneatur..... Legavit dicto Prioratui suam vineam de Pinea, sitam in parrochia de Chazey prope Bellitium, in mandamento Rossillionis ; vinea videlicet de Pinea est juxta vineam Petri Ruffi, (*Roux*) de Bellitio, et Joannis de Camera (*de la Chambre*) ; ex alia, nemus illorum de Billiaco ; ex altera, viam publicam qua itur de Bellitio ad Billiacum.....

Guichenon, *Preuves de l'hist. de la maison de Savoie*.

(2) *Hist. universelle*, tome 42, page 144.

Assisté de ses tuteurs, Amédée, à peine âgé de 13 ans, traverse les Alpes à la tête d'une armée, et joignant ses forces à celles du prince d'Achaïe, son cousin, conquiert une grande partie du Piémont. Au retour de cette heureuse expédition, on ordonna des fêtes et des tournois dans lesquels le jeune prince figura. S'étant présenté dans l'un de ces tournois, vêtu de vert, sur un cheval caparaçonné de vert avec les gens de sa suite en livrée de même couleur, il fut appelé le *comte Vert*, dénomination adotée par les historiens.

Cependant le dauphin Humbert ayant perdu son fils unique en bas âge, par un accident lamentable, se jouant avec cet enfant à une croisée de palais, il l'avait laissé tomber dans l'Isère, voulut régler de son vivant sa succession et, dans l'intérêt de ses sujets, remettre ses états à un prince puissant. Il désigna Charles, fils aîné du duc de Normandie, héritier de la couronne de France. Le sire de Thoire-Villars fut l'un des seigneurs députés au roi pour la conclusion de cette grande affaire, à laquelle contribua principalement Henri de Villars, archevêque de Lyon, qui possédait la confiance du dauphin.

Avant cet acte de cession, Humbert avait promulgué des lois et des réglements favorables aux libertés publiques et aux priviléges de la noblesse dauphinoise. Il avait statué :

Que les seigneurs seraient indemnisés des frais et pertes résultant de la guerre ; qu'après la convocation des chevauchées, soit de l'arrière-ban, les chevaux tués, ceux même morts à l'écurie leur seraient intégralement payés ; que la rançon des gentilshommes, prisonniers de guerre, serait à la charge du dauphin ;

Que le droit leur était maintenu de se faire justice par les armes, suivant l'ancien usage et sans pouvoir être poursuivis criminellement pour ce fait comme il était advenu maintes fois ; cette licence était toutefois subordonnée aux défen-

ses expresses préalablement faites par le conseil delphinal;

Qu'ils pouvaient chasser dans les forêts de l'Etat à l'exception des forêts de Clais et de Planèze réservées au prince et à l'exception des garennes particulières;

Qu'en ce qui concernait généralement ses sujets, les droits de péage de récente création, ainsi que les gabelles étaient révoqués;

Que la confiscation des biens des condamnés pour crime était abolie, sauf les cas d'hérésie et de félonie; que les accusations et poursuites en matière criminelle, ne pouvaient avoir lieu que sur dénonciation publique, clameur ou commune renommée, attendu que l'avarice des officiers du pouvoir exécutif multipliait parfois les affaires capitales; et que toute condamnation devait être basée sur la preuve testimoniale.

« Finalement pour purger son Etat de ce qu'il y restait de la honte de l'ancienne servitude, il quitta absolument tout droit de mainmorte qu'il avait sur les barons et possesseurs de fiefs ses vassaux, à condition qu'ils en exempteraient de même leurs sujets. »

Le Bas-Bugey annexé aux Etats du dauphin participa à cet acte de libéralisme très-remarquable qui honore la mémoire du dernier dauphin de Viennois (1).

Lorsque le prince français prit possession du Dauphiné, Humbert entra dans l'ordre religieux des frères Prêcheurs. Il fut successivement nommé patriarche d'Alexandrie et par le pape administrateur de l'archevêché de Rheims.

A cette époque, vers l'an 1346, des incursions armées dans le Grésivaudan et la Savoie furent faites par les Savoisiens et

(1) Chorier, page 330. Cet affranchissement explique aussi la différence remarquée par plusieurs jurisconsultes, notamment par Philibert Collet, *entre le Haut et le Bas-Bugey, concernant les servitudes féodales.*

les Dauphinois réciproquement. La contagion de ces hostilités se communiqua au Bugey. Les sujets du comte de Savoie entrent dans les terres du dauphin pour les ravager, mais le bailli de la Tour-du-Pin et les châtelains de Saint-Sorlin, de Lhuis et de Saint-Denis, ayant repoussé avec vigueur ces bandes armées, entrent chez leurs voisins et se livrent à des actes de représailles.

Les hostilités deviennent bientôt générales. Les princes, entraînés par leurs sujets, se disposaient à lever des troupes et à continuer cette guerre, lorsque le comte de Genevois et Louis de Savoie, baron de Vaud, tuteurs du comte, disposent Louis de Villars archevêque de Lyon, lieutenant général du Dauphiné à un accommodement. Des conférences furent ouvertes à cet effet à Saint-Germain d'Ambérieu, à Ambronay et à Douvres; on les continua à Château-Gaillard où furent réglées quelques affaires du Bas-Bugey; les autres différents concernant cette province furent terminés dans le Grésivaudan, théâtre des premiers troubles.

Un an après l'avènement du dauphin François, une perturbation d'une autre nature affecte cette même région du Bugey. Philippe de Briord, (1), dans la seigneurie de Briord dont son père avait été dépossédé par le dauphin, avait deux ennemis puissants, les frères Bérard, Jean et Philippe, ce dernier homme de mérite et que sa valeur avait élevé au grade de chevalier. Le seigneur de Briord, en l'absence du dauphin, appelé au secours du roi son père, lève une troupe armée dans la Savoie, entre dans le Bugey et y commet des vio-

(1) En 1287, le dauphin s'était emparé du château de Briord au préjudice d'Albert et de Joffrey de Briord, ils implorèrent la protection d'Amédée V. Le dernier jour de février, fut conclue une convention par laquelle le dauphin s'engagea de restituer cette seigneurie aux frères de Briord, et remit pour gage le château de Saint-Jean-de-Bornay en Dauphiné. Toutefois, cette restitution fut éludée et Briord fut joint aux possessions du dauphin dans le Bas-Bugey. Guichenon, page 93.

lences et des atrocités ; il incendie la maison des frères Bérard et après avoir porté le fer et le feu chez leurs nombreux partisans, il se retire impuni dans la Savoie. Cette expédition fut le signal de plusieurs excès semblables. A l'imitation de Briord, Louis de la Palu exerce de pareilles vengeances contre ses ennemis. Ces désordres sont le prélude d'autres troubles plus graves, suivis d'une guerre de dévastation. Les dispositions du dauphin Humbert et du comte Aymon pour affermir la paix n'avaient pas reçu leur parfaite exécution. L'échange projetté des seigneuries enclavées ayant suspendu l'opération de leur délimitation dans les montagnes du Bas-Bugey, diverses contestations surgissent entre les officiers du comte et du dauphin touchant l'étendue territoriale de leurs juridictions. Les populations entrent dans ces querelles et peuvent y entraîner leurs princes. Pour prévenir ces calamiteux effets, ces princes se hâtèrent de renommer des arbitres en tête desquels figuraient l'archevêque de Lyon et le comte de Genevois, leurs principaux ministres. Cette importante conciliation fut si négligée que le malheur qu'on voulait prévenir arriva. Les officiers du dauphin et ceux du comte en viennent aux mains dans les seigneuries de Varey et d'Ambronay. Cette prise d'armes excite une grande conflagration. Le comte et le dauphin, toutefois, ne voulurent pas être ainsi contraints à une guerre. Une foule de seigneurs et de hauts personnages reçoivent mission de rechercher les causes de ces troubles, de les faire cesser et de mettre à exécution les précédents traités (1). Mais, soit incurie ou mauvaise volonté, leurs efforts et leurs conférences sont stériles ; les hostilités locales, en se propa-

(1) Le dauphin chargea de cette mission Pierre de Varey, Gauvin de Lyobard, Guillaume de Montaney, chevaliers, André des Echelles, écuyer ; le comte, de son côté, nomma Galois de la Baume, Hugues de Bocsozel, bailli de Saint-Germain d'Ambérieu, Pierre de la Salle et P. Genest. Chorier, *Hist. du Dauph.*

geant, allument une guerre générale, et pour la première fois, les populations si longtemps opprimées attirent chez elles ce fléau, alors que leurs souverains sont disposés à la paix.

Les troupes du dauphin sous la conduite d'Hugues de Genève, son lieutenant général dans le Faucigny et le pays de Gex, s'emparent des bourgs de Saint-Germain, de Douvres et d'Ambronay et s'y livrent au pillage et à la dévastation ; les châteaux des Alymes, de Montgriffon et Château-Gaillard sont assiégés, pris et saccagés. Le comte de Savoie assemble à Belley une armée considérable et se met en marche dans les gorges de Saint-Rambert pour reprendre ses places et se jetter sur les possessions du dauphin dans la vallée du Rhône. Le bailli de Mâcon, député par le roi et le dauphin, accourt à sa rencontre et obtient une trève par la déclaration formelle que l'expédition d'Hugues de Genève a été faite à l'insu du dauphin qui s'engage à en réparer les préjudices. Sur la foi de cette trève, le comte de Genevois, ayant licencié les troupes qu'il avait levés dans le comté de Bourgogne, comme elles y retournaient, elles sont attaquées à l'improviste et taillées en pièce par Pierre de Genève, seigneur d'Albi, et Ballaison, gouverneur de Gex. Le comte de Savoie eut la loyauté d'entrer dans le pays de Gex pour punir cet attentat. Cette répression était de nature à disposer les esprits à la paix ; elle eût un effet contraire ; elle enfanta un nouvel embrasement. Le Bas-Bugey et une partie de la Dombes furent encore ravagés ; la guerre dans toutes les provinces fut reprise avec furie. A aucune époque le Bas-Bugey ne souffrit autant de ce fléau dont le caractère épidémique affectait toute la province.

Cependant le comte de Savoie était animé des dispositions les plus pacifiques à l'égard du roi de France dont tous ses prédécesseurs avaient été les fidèles alliés. Des propositions de paix furent faites sur de nouvelles bases. Les seigneuries

enclavées ayant été une cause permanente de contestations, on conçut un moyen bien simple de faire une paix durable en supprimant cette cause. Par des échanges et des compensations, on donna aux états de la Savoie et du Dauphiné des fleuves et des rivières pour limites. Que de maux on eût épargnés en adoptant cet arrangement cent ans plutôt, arrangement d'autant plus facile qu'à toutes les époques de leurs discordes, les dauphins et les comtes avaient des fiefs d'égale importance à échanger !

D'un commun accord, l'affaire est traitée en France en plein parlement, le roi siégeant, revêtu de ses insignes royaux. Les députés pour cet échange sont Falque de Montchenu et Amblard de Beaumont, de la part du dauphin; le seigneur de Grammont et Pierre de Montgelas, nobles bugésiens, pour le comte de Savoie. Le comte de Valentinois et Guillaume de la Baume leur sont adjoints en cas de graves dissentiments.

Le Guier, rivière torrentueuse qui sépare la Savoie du Dauphiné, et le Rhône, qui sépare le Dauphiné du Bugey, sont adoptés pour limites des deux États. Ce traité qui place le Bas-Bugey sous la puissance des princes de Savoie est daté de Rouen, où était alors la cour de France, le 25 août 1355.

Il ne manquait aux princes de Savoie pour avoir sous leur puissance la province entière que les états du sire de Thoire et de Villars si injustement et si violemment usurpés par le duc de Bourgogne. Cinquante ans après le traité de Rouen, le comte Amédée, qui fut premier duc de Savoie, eut le bonheur d'acquérir ces fiefs au moyen de négociations conduites avec cette habile tenacité qui caractérise à toutes les époques la politique de cette maison souveraine. A l'exemple du sire de Beaujeu qui avait profité de l'abattement et de l'incurie d'Humbert VII pour acquérir quelques-unes de ses possessions de la Dombes, Amédée, par l'entremise de l'évêque de Lauzanne, parvient à obtenir l'aliénation en sa faveur des droits et fiefs

du sire de Thoire dans le Haut-Bugey. Cette vente rédigée par le notaire Bonditri en présence de nombreux personnages et d'Isabelle d'Harcourt, dame de Thoire et de Villars, épouse du sire, comprenait les villes et les châteaux de Villars et de Loyes dans la Dombes, de Montréal, d'Arbent, de Martignat, de Cerdon, de Poncin, de Matafelon, de Belvoir, dans le Haut-Bugey : elle contenait la clause expresse que, s'il survenait un enfant au sire de Thoire, cette vente serait résiliée par ce fait, avec restitution du prix qui s'élevait à la somme de cent mille florins d'or. Le sire de Thoire se réserve encore en pleine propriété et pour en disposer à son gré, les fiefs, villes, châteaux de Trévoux, du Châtelard, de Rossillon et d'Ambérieux en Dombes ; et le château de Montdidier, reversible après sa mort, à son neveu, Jacques de Vienne (1).

Le 2 du mois suivant, par lettres patentes datées de Bourg en Bresse, le comte s'engage à assister le sire de Thoire et de Villars, qu'il appelle son oncle, dans ses démêlés et ses guerres et lui garantit le maintien de ses droits et la paisible jouissance des fiefs qu'il s'est réservés. Il se créait ainsi un engagement pour agir avec plus de force auprès du duc de Bourgogne dans la revendication des fiefs usurpés. Mais Philippe le Hardi ne pouvait prêter l'oreille à cette réclamation sans faire l'aveu tacite de son acte de spoliation. Ce duc étant mort en 1404, Amédée représenta à Jean, son successeur, que l'arrêt du parlement de Dole (2), rendu par défaut, consacrait une injustice criante ; qu'à part Montréal, Arbent et Martignat, les autres fiefs du sire de Thoire ne pouvaient être l'objet d'une contestation sérieuse. Le duc Jean, persistant dans les dispositions de son père, maintenait l'arrêt de Dole et ne reconnaissait pas au comte le droit d'attaquer cette

(1) *Preuves de l'hist. du Bugey*, page 252.

(2) Voir le § précédent de la monographie, notice des sires de Thoire.

sentence. Longtemps agitée, cette controverse finit par prendre un caractère d'irritation si grave qu'une guerre paraissait imminente. Pour prévenir une rupture entre ces princes unis par l'alliance du sang, le roi de France se porte médiateur et convoque à Paris les chanceliers de Savoie et de Bourgogne. L'affaire débattue dans son conseil et en sa présence, il fut établi que Matafelon, St-Martin du Frêne, Brion, Cerdon, le val de Rogemont, la Velière, Poncin, Châtillon de Corneille avec leurs dépendances, juridictions et joux noires, soit forêts de sapins, n'étaient pas des dépendances de Montréal, mais bien d'anciennes possessions de la maison de Thoire et que le sire Humbert avait pu les aliéner valablement ; que, conséquement, les seuls fiefs remis en dot à Alix de Bourgogne, épouse d'Humbert III, sire de Thoire, étaient mouvants des comtes de Bourgogne (1). Le duc Jean se soumet loyalement à cette sentence. Le 26 octobre 1413, il députe au comte de Savoie qui était à Nantua, Aubry Bouchard de Poligny, son conseiller, pour lui déclarer qu'il acceptait la décision du roi de France. La conclusion de cette affaire ayant été ajournée, deux ans après, les conseillers du duc et du comte, en grande assemblée à Chambéry, signent un traité par lequel tous les fiefs des terres de Thoire dans le Bugey avec leurs juridictions et droits féodaux sont cédés au comte de Savoie moyennant vingt six mille livres, en compensation de la même somme due au comte pour le douaire de Marie de Bourgogne, sa femme, sœur du duc Jean.

Le 24 avril 1414, par lettres patentes, la duchesse Marguerite épouse de Jean, ordonne à Philibert de Saint-Léger, conseiller et chambellan du duc, de se rendre dans le Bugey et de faire la remise au comte des fiefs et châteaux, y compris la garde de Nantua, mentionnés dans le traité de Chambéry.

(1) Guichenon, *généalogie des Thoire*.

Au mois de septembre, même année, cette remise est faite dans tous les bourgs et châteaux en présence des seigneurs, des châtelains et des bourgeois, suivant les antiques formalités d'usage, par la tradition d'une clé ou d'un bâton. Proclamation est faite aux habitants, de par le duc, à l'effet de reconnaître désormais pour leur légitime souverain, le comte de Savoie, de lui obéir à ce titre et sans restriction, le duc se départant de tous ses droits, hommages, fidélités et juridictions en faveur d'Amédée (1).

Le Bugey, si longtemps divisé, est enfin réuni sous l'autorité d'un seul prince. Déchiré durant des siècles par des suzerains qui se partagent ou qui se disputent ses lambeaux, il est appelé à jouir d'une tranquilité prospère sous le régime modéré des ducs de Savoie.

Paul GUILLEMOT.

(1) Guichenon, *preuves de l'hist. du Bugey*, page 255.